

LES DROITS DE
L'ENFANT ACCUEILLI
EN PROTECTION DE
L'ENFANCE :

DE LA PAROLE AUX ACTES !

8 NOVEMBRE 2016 / 9 H
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Une conférence européenne sur le renforcement des compétences
des professionnels pour une meilleure qualité de l'accompagnement
des enfants



Ce projet est cofinancé par le programme Droits fondamentaux & Citoyenneté de l'Union européenne.
Le contenu relève de la seule responsabilité de SOS Villages d'Enfants international et ne peut
aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de la Commission européenne.



Un engagement et un défi

“ Mettre en œuvre les droits de l'enfant accueilli en protection de l'enfance est notre défi quotidien. Sur ce chemin difficile, le projet européen de formation des professionnels, rejoint par de nombreux partenaires, représente une étape décisive. La participation des jeunes, SOS Villages d'Enfants la met en œuvre depuis de longues années. Leur contribution témoigne du bien-fondé de ce principe. Ils peuvent être fiers de ce qu'ils ont apporté, en créant et animant une séquence de formation s'appuyant sur leurs expériences. La conférence qui nous réunit le 8 novembre est le point d'orgue de ce projet européen. Mais quels que soient le lieu, le programme, le niveau d'intervention, le point commun entre toutes les actions de SOS Villages d'Enfants est et restera l'engagement pour la promotion et la défense des droits de l'enfant. ”



Gilles Paillard
Directeur général de SOS Villages d'Enfants

L'effectivité des droits de l'enfant en Europe : une nécessité

“ La CNAPE, fédération des associations de protection de l'enfant, participe à faire vivre les droits de l'enfant au niveau européen. C'est en répondant à la nécessité d'accompagner la diffusion d'outils européens pour promouvoir les droits de l'enfant auprès des professionnels de la protection de l'enfance, que la CNAPE s'est engagée dans la coordination de ce projet commun. La conviction partagée est qu'œuvrer pour une réelle effectivité des droits des enfants passe d'abord par la formation des professionnels. En tant que fédération historique dans le domaine de la protection de l'enfance, la CNAPE sensibilise à la mise en œuvre de ces instruments internationaux cruciaux, à l'échelle du territoire français. Ce projet européen impulse une dynamique d'implication dans les travaux européens et nationaux, afin que les droits de l'enfant deviennent effectifs. ”



Fabienne Quiriau
Directrice générale de la CNAPE

Mieux protéger les enfants

“ La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) protège l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions qui le concernent. La promotion de la CIDE compte parmi les missions principales du Défenseur des droits et de son adjointe la Défenseure des enfants. A cet égard, le projet porté par SOS Villages d'Enfants, en partenariat avec la CNAPE, le dialogue et les travaux et réflexions communes qu'il a permis, sont autant d'atouts précieux pour mon Institution. La conférence du 8 novembre 2016 représente l'aboutissement de ce projet mené à l'échelle européenne pour améliorer les pratiques en matière de protection de l'enfance : création d'outils pédagogiques et de communication, développement de la mise en réseau et partage de ressources pour contribuer à renforcer la formation de professionnels. Tel est l'objectif commun des partenaires du projet : former les professionnels pour mieux protéger les enfants. ”



Jacques Toubon
Défenseur des droits



Ces dernières années, la Direction générale de la Justice s'est attelée à la question de l'intégration des systèmes de protection de l'enfance. Elle s'est donné pour priorité la formation aux droits de l'enfant des professionnels travaillant pour et avec les enfants dans les domaines de la justice et de la protection de l'enfance, et notamment de la prise en charge alternative.

... Nous avons tous conscience de la difficulté du travail des professionnels de la prise en charge et du poids des contraintes auxquelles ils sont soumis. Cette formation facilitera assurément leur travail.



Margaret Tuite

Coordinatrice à la Commission européenne pour les droits de l'enfant, Direction générale de la Justice, Commission européenne



La troisième Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) place l'égalité des chances pour tous les enfants en tête des priorités. Ceci implique de lutter contre les nombreux obstacles et multiples barrières auxquels les enfants accueillis en protection de l'enfance se trouvent confrontés pour faire valoir leurs droits. Avec cet objectif, et depuis maintenant près d'une décennie, le Conseil de l'Europe a le plaisir de travailler de concert avec SOS Villages d'Enfants pour faire des droits de l'enfant une réalité pour les enfants accueillis en protection de l'enfance. »

«... Nous nous félicitons de ce projet de formation ... qui permet de diffuser les messages et d'ancrer sur des fondations solides l'exercice tangible des droits de l'enfant dans le cadre de la prise en charge alternative. »

« Il a été très satisfaisant de participer au processus, d'avoir été témoin de l'enthousiasme des personnes impliquées et de pouvoir profiter des résultats produits par SOS Villages d'Enfants dans ce projet très utile. »



Regína Jensdóttir

Division des droits de l'enfant, Conseil de l'Europe



Pour changer positivement la vie des enfants accueillis en prise en charge alternative, il faut non seulement changer la structure et la qualité des services de prise en charge lorsque cela est nécessaire, mais aussi faire évoluer les pratiques des professionnels qui travaillent au sein de ces structures.

C'est pourquoi nous avons renouvelé notre partenariat avec le Conseil de l'Europe, Eurochild et plus de 40 organisations nationales, régionales et locales pour développer ce manuel de formation qui vise à ce que les professionnels de la prise en charge adoptent, dans leur travail au quotidien avec les enfants, une approche fondée sur les droits de l'enfant.

... nous souhaitons remercier les enfants, les jeunes et les professionnels de la prise en charge alternative qui nous ont aidés à mieux comprendre la forme que peuvent prendre les droits de l'enfant dans leur vie et leur travail de tous les jours.



Richard Pichler

Représentant spécial,
SOS Villages d'Enfants International

Les droits de l'enfant accueilli en protection de l'enfance : de la parole aux actes !

Paris, le 8 novembre 2016

Cette conférence vient clore un projet de SOS Villages d'Enfants International, mené en partenariat avec le Conseil de l'Europe, Eurochild et soutenu par l'Union européenne qui s'appuie sur la conviction qu'une **approche par les droits de l'enfant, favorisant leur participation, enrichit les pratiques professionnelles** et contribue à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement dans le champ de la protection de l'enfance. Ce projet européen s'est concrétisé par la création d'un **module européen de formation** et la **formation de plus de 900 professionnels dans les 8 pays partenaires.**



POURQUOI CES FORMATIONS ?

Nous avons l'impression de connaître les droits de l'enfant, et pourtant nous sommes chaque jour mis au défi de les mettre en œuvre dans des situations concrètes en tant que parents, citoyens ou professionnels.

Les enfants protégés sont en situation de vulnérabilité sociale et chaque acteur de terrain le sait, si les textes de loi affirment leurs droits, ceux-ci ne sont pour autant pas systématiquement effectifs dans la pratique. Une mesure d'accueil confronte quotidiennement l'enfant à des défis, tant au sein des lieux de placement que dans son environnement social et

familial. Les professionnels sont aussi confrontés à des dilemmes dans le face à face de l'accompagnement éducatif.

Cette formation propose des solutions, en remettant les droits de l'enfant au centre des pratiques professionnelles ainsi que du quotidien des enfants et jeunes accueillis.

Les méthodes pédagogiques **interactives** ont été privilégiées et une place importante a été laissée aux temps **d'échange et de mise en perspective des pratiques** des participants comme de celles de leurs institutions.

Forte de l'expérience acquise avec ce projet et de l'expertise d'acteurs internationaux, cette conférence portera un regard renouvelé sur la mise en œuvre effective des droits de l'enfant accueilli. Elle **alliera paroles d'experts, de jeunes concernés, de décideurs, de praticiens, de formateurs de France et d'Europe.** Elle ouvrira sur des perspectives pour ancrer durablement le respect et la promotion des droits de l'enfant au cœur des pratiques professionnelles, des cursus de formation et des politiques publiques.

CHIFFRES CLÉS

- 8 pays / plus de 40 partenaires,
- 20 formateurs (de 9 pays) formés au module,
- 842 personnes formées (travailleurs sociaux, accueillants, familles d'accueil, éducateurs, psychologues, managers) d'associations et d'institutions publiques.

En France :

- 5 formations réalisées entre mars et juin 2016, en partenariat avec la CNAPE, le Défenseur des droits et le CNFPT,
- 66 personnes formées.

MARDI 8 NOVEMBRE 2016 / PROGRAMME

8.45 ACCUEIL

9.30 OUVERTURE

- **Daniel Barroy**, Président SOS Villages d'Enfants France
- **Margaret Tuite**, Coordinatrice pour les droits de l'enfant, Commission européenne
- **Solveig Horne**, Ministre de l'Égalité et de la Famille, Norvège
- **Laurence Rossignol**, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes

10.15 LE SYSTÈME DE PROTECTION ET LES DROITS DE L'ENFANT ACCUEILLI, AU PRISME DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

- **Geneviève Avenard**, Défenseure des enfants
- Jeunes experts du projet européen : **Fabio** (Italie), **Gabrielle** (France)
- **Mieke Schuurman**, Coordinatrice Politiques et Plaidoyer droits et participation de l'enfant, Eurochild
- **Julia Kovalenko**, Chargée du plaidoyer national, SOS Villages d'Enfants Estonie
- **Pierrine Robin**, Chercheuse, Université Paris Est Créteil

14.30 RENFORCER LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, LA FORMATION EN PREMIÈRE LIGNE

- **Ioannis Dimitrakopoulos**, Chef du département Égalité et droits des citoyens, Agence des droits fondamentaux pour l'Union européenne
- **Samantha Tedesco**, coordinatrice nationale SOS Villages d'Enfants Italie et Marzia Saglietti, formatrice
- **Agnès von Maravic**, responsable de programme coordination des politiques Droits de l'enfant, Conseil de l'Europe
- **Nigel Cantwell**, Expert international Protection et Droits de l'Enfant
- **Margaret Tuite**, Coordinatrice pour les droits de l'enfant, Commission européenne
- **Nathalie Robichon**, Responsable du service des Pôles solidarité, cohésion sociale, enfance du CNFPT
- **Vanessa Sedletzki**, Formatrice et consultante internationale, Rights On

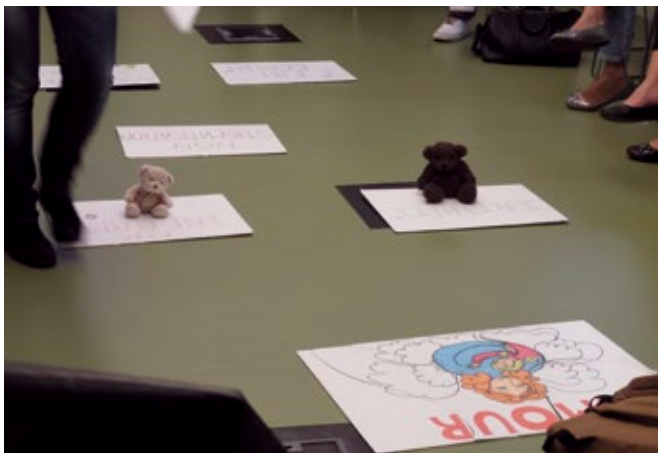
16.30 RAPPORTEURS DE LA JOURNÉE

- **Fabienne Quiriau**, Directrice générale, CNAPE
- Jeunes experts du projet européen, **Anita** (Croatie), **Fouzy** (France)
- **Richard Pichler**, Représentant spécial, SOS Villages d'enfants International
- **Edita Žiobiene**, Présidente du réseau européen des Défenseurs des enfants (ENOC)
- **Susan Bissell**, Directrice, Partenariat mondial et Fonds pour en finir avec la violence envers les enfants

18.00 COCKTAIL

En France : la participation des jeunes en action !

Pour mettre en action la participation des jeunes sur laquelle les partenaires s'étaient engagés, le choix a été fait de construire, avec eux, leur contribution. Pour initier cette collaboration, des jeunes ayant une expérience de prise en charge alternative et des jeunes experts des droits de l'enfant ont été conviés à participer au comité de pilotage national du projet. Très rapidement, ces jeunes ont dessi-



né les contours de leur participation : **créer leur propre séquence de formation**, qui viendrait clore la formation dédiée au module européen, et **l'animer** directement auprès des professionnels.

Un groupe de 9 jeunes, âgés de 16 à 24 ans, s'est engagé dans cette expérience inédite. Lors de plusieurs temps de travail, pendant lesquels ils ont été accompagnés par une formatrice, leurs échanges se sont rapidement organisés autour des liens entre les besoins et les droits de l'enfant accueilli en protection de l'enfance, illustrés par de multiples anecdotes et expériences. C'est ainsi qu'a pris forme une séquence de formation, d'une demi-journée, offrant un **parcours sensible**, dans lequel les pratiques des professionnels sont interrogées tant par les expériences vécues en tant qu'enfant/jeune accueilli que par les droits de l'enfant.

« Le fait que les jeunes viennent nous parler des droits de l'enfant avec des jeux et leurs vécus, leurs témoignages ... cela m'a vraiment émue et touchée. »
Participant à la formation.

“

J'ai participé au groupe de 9 jeunes qui, pour ce projet, a construit une séquence de formation d'une demi-journée pour les professionnels de la protection de l'enfance.

La particularité de notre groupe était d'associer des jeunes d'horizons différents. Sept d'entre nous étions issus de l'aide sociale à l'enfance, ce qui nous conférait une légitimité. La présence de deux anciennes Jeunes ambassadrices des droits auprès des enfants, nous a amenés à nous détacher de nos histoires personnelles et à changer de posture. Après avoir mis en commun nos expériences, nous avons réalisé que nous avons tous souffert d'une ou plusieurs violations de nos droits mais en abordant ces questions d'un point de vue plus théorique et non plus émotionnel, nous avons pu mettre à distance notre passé, ce qui a rendu notre discours plus objectif et audible.

*Il y a deux messages qui me semblent très importants. D'abord, **celui de la place, dans la vie d'un enfant**, du lien avec les autres et auquel on doit donc faire attention dans le placement, le « déplacement » et le « remplacement ». **Et le fait que faire participer ce n'est pas seulement écouter et surtout qu'il ne faut pas attendre qu'on quitte le placement pour nous écouter !***

*Enfin, j'ai envie de dire que **plus tu comprends de choses, plus tu perçois la réalité des professionnels, plus cela t'apaise !** J'ai pris conscience des difficultés qu'ils rencontrent, de leurs sentiments et même de leur engouement et du coup, moi qui portais un regard parfois dur sur leur monde, **je me sens moins en colère mais cela ne veut pas dire que je suis moins motivée, au contraire !***

Gabrielle

”

BILAN ET RECOMMANDATIONS

Le premier bilan de ces 5 sessions de formation est très positif : 3 participants sur 4 qualifient la formation de « très bien » ou « excellente ». Parmi les principaux motifs de satisfaction, sont relevées la centralité de la question de **la participation des enfants** ainsi que la possibilité **d'échanges et d'interactions entre participants** aux fonctions diverses, issus des associations et des départements. Est en effet une véritable plus-value le fait de « pouvoir rencontrer humainement les gens de l'aide sociale à l'enfance pour faire tomber les clichés et représentations », témoigne un participant. **La séquence conçue et animée par les jeunes, qui complète et conclut la formation de manière authentique, a également été reçue très positivement.** Leur présence concourt à une réflexion concrète quant à la nécessité de replacer l'enfant au cœur des considérations dans la prise de décision.

DES FORMATIONS OUVRANT SUR :

Des débats très riches

Au cours des échanges entre participants, **de nombreuses thématiques et préoccupations ont été soulevées** : les obstacles au recueil de la parole et de l'avis de l'enfant ; l'impact des logiques économiques et financières parfois au détriment des droits de l'enfant ; le « couperet » du passage à la majorité qui fait obstacle au respect des choix et droits des jeunes ... Les questions de l'interculturalité et du respect de la culture d'origine de l'enfant, de la mise en œuvre du principe de laïcité dans les établissements, ont également été évoquées et la notion de « distance professionnelle » a été revisitée. Divers questionnements, investis dans le cadre de ces formations, qui gagnent à être éclairés par les droits de l'enfant.

Des recommandations

- **Rendre obligatoire une formation initiale et continue sur les droits de l'enfant pour les professionnels et cadres travaillant au contact d'enfants et jeunes.** Les droits de l'enfant doivent être intégrés comme une thématique à part entière dans l'offre de formation. Ces formations doivent cibler les savoir-être et savoir-faire. Elles doivent être pluri-institutionnelles ainsi qu'inter disciplinaires et doivent laisser la place à la parole des premiers concernés : les enfants et les jeunes.
- **Lutter contre les freins à la participation des enfants et jeunes et renforcer les dispositifs de participation.** Un changement de regard des professionnels s'impose pour développer des espaces consacrés à la co-réflexion et la co-construction. La participation des enfants et des jeunes doit de-



venir une obligation dans le système de protection de l'enfance. Le suivi et le contrôle de cette participation doivent être assurés et des mécanismes de responsabilité mis en place.

- **Organiser un dispositif national et local de veille et d'observation sur la mise en œuvre des droits de l'enfant dans le champ de la protection de l'enfance.** Ce dispositif national de veille peut être placé sous la responsabilité du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE). La mission d'observation du respect et de la mise en œuvre des droits de l'enfant dans le champ de la protection de l'enfance doit être exercée au niveau national et local.
- **Développer les espaces et personnes ressources sur les droits de l'enfant, pour les professionnels, les enfants, les jeunes et leurs familles.** La formation des professionnels est une étape incontournable mais elle doit être accompagnée de la création d'espaces de réflexion et d'échanges sur le terrain et par la désignation et/ou la diffusion d'information sur des personnes ressources au sujet des droits de l'enfant.

Informations

PRATIQUES

Ministère des Affaires sociales et de la Santé

Salle Laroque
14 avenue Duquesne - 75007 Paris

*Pour des raisons de sécurité, merci
de vous présenter à partir de 8h45,
muni(e) d'une pièce d'identité*

Contacts

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE

Sylvie Delcroix

conseillère technique
sdelcroix@sosve.org
01 55 07 25 09

Fatouma Belarbi

responsable du pôle communication
fbelarbi@sosve.org
01 55 07 25 04

